



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Maison communale de la Solidarité - Renonciation du don de
l'Association CAMIF - Solidarité en faveur de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200139

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Direction du Secrétariat Général

**Maison communale de la Solidarité - Renonciation du don de
l'Association CAMIF - Solidarité en faveur de la Ville de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En mai 1997, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le contrat de donation entre CAMIF-Solidarité et la Ville, en ce qui concerne la fourniture gratuite de mobilier pour la Maison Communale de la Solidarité.

La Maison Communale de la Solidarité est dorénavant, gérée en régie par le CCAS, qui va devenir propriétaire des espaces dévolus à la Maison Communale de la Solidarité. Le mobilier qui fait l'objet du contrat de don, doit y être affecté : CAMIF-Solidarité est prête à régulariser ce contrat avec le CCAS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

* renoncer à ce don au profit du CCAS, qui prendra en ce sens les délibérations et mesures nécessaires,

* annuler la délibération n°97163 du 9 Mai 1999 ainsi que le contrat annexé à cette délibération

(M. Bernard BELLEC, Président du C.C.A.S., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)